

Drancy, le 18 janvier 2019

DRH
AL/DT/BC

Madame,

M. [REDACTED], DRH, m'a alertée qu'il avait été informé lors des réunions qui se sont tenues mardi 15 janvier 2019 à l'Espace Culturel du Parc que PLURELYA avait continué à collecter votre épargne chèques vacances fin 2018, et pour certains d'entre vous encore en janvier 2019, alors que la réglementation ne permet plus depuis septembre 2018 de délivrer des bonifications en dehors de l'année civile.

Cette situation nouvelle risquait de vous faire perdre le bénéfice de ces bonifications alors que vous aviez eu l'intelligence d'avoir recours à cette épargne vacances très avantageuse.

Afin que cette évolution réglementaire ne soit pas préjudiciable à votre budget et à vos prochaines vacances, j'ai décidé que la ville allait faire l'effort financier nécessaire pour que vous ne perdiez rien. Ainsi les 2 ou 4 bonifications prévues initialement, correspondant à votre tranche PLURELYA et au montant mensuel de votre épargne, vous seront versées en février prochain au moyen d'un complément de votre prime annuelle au titre de l'année 2018.

Pour l'avenir, j'attire votre attention sur le fait que votre épargne vacances ne devra être versée par vous que dans l'année civile pour laquelle vous comptez l'utiliser afin de bénéficier des bonifications prévues au titre de notre action sociale en direction de nos agents.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations les plus sincères.

Le Maire,
Conseillère Départementale
Aude LAGARDE

À l'ordre du jour

LORS DE LA SÉANCE DU 24 JANVIER, IL A ÉTÉ QUESTION, ENTRE AUTRES, DE VIDÉOPROTECTION, DE QUALITÉ DE SERVICES, D'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DE PRESTATIONS SOCIALES.

La vidéoprotection n'a pas fait débat. Il est acquis que ce système a une double vertu : elle est dissuasive pour certains et permet de retrouver plus facilement les contrevenants en cas d'infraction. La Ville continue donc son développement avec plusieurs nouvelles installations, qui viennent compléter les 120 déjà présentes sur l'ensemble de Drancy. Ce volet sécurisation concerne également différents groupes scolaires ainsi que des écoles. Le coût des travaux s'élève à 734 470,02 €. Le conseil municipal a donc voté la demande de subvention, à hauteur de ce montant, auprès de l'État, dans le cadre du FIPD 2019, le fond interministériel de prévention de la délinquance.



LA PLATEFORME RÉUSSITE

Le centre de formation municipal n'a jamais porté aussi bien son nom et a fait l'unanimité auprès des conseillers municipaux ce jeudi 24 janvier. Créé en 2010, il compte un nombre d'inscrits qui évolue chaque année et atteint aujourd'hui les 1000 personnes. La qualité de l'enseignement y est pour beaucoup, à tel point que la renommée de cette structure municipale a largement dépassé les murs de la ville : désormais, certains organismes de formation ainsi que des entreprises viennent s'y former directement. Une belle réussite, qui permet à la Ville d'engranger de nouveaux revenus et qui a nécessité de mettre en place deux nouvelles catégories de tarif destinées à ces partenaires. Les heures de cours pourront être facturées de 35 à 45 € de l'heure pour les entreprises. Pour rappel, la Plateforme réussite propose des cours d'alphabétisation, remise à niveau en français et mathématiques, initiation à une langue étrangère, bureautique, à des tarifs allant de 1 à 2 € de l'heure pour les Drancéens.

L'ÉGALITÉ DES CHANCES

La Ville a renouvelé sa convention avec l'association Club coup de pouce. Ce dispositif, présent sur l'ensemble du territoire pour les CP depuis 2002 et pour les CE1 depuis 5 ans, accompagne, chaque année, environ 450 élèves, en lecture (CLE)

et en mathématiques (CLEM). "Près de 5000 enfants en ont bénéficié, depuis son lancement : un chiffre qui démontre que l'égalité des chances est clairement une priorité pour nous", a tenu à préciser le maire, Aude Lagarde. Les élèves sont 5 par groupe, conduit par un animateur. Ce dispositif pour les élémentaires est complété par le programme ESSEC pour les collégiens et lycéens, également développé sur toute la ville.

UNE RÉELLE POLITIQUE SOCIALE

Depuis 2 ans, le comité d'entreprise pour les agents municipaux a été remplacé par un prestataire du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG), Plurelya. Suite à des modifications de prestations réalisées par ce dernier, il a été proposé, lors de ce conseil, de voter des compléments de prestations : "Si la municipalité souhaite compléter, c'est parce qu'il est important pour elle de permettre à ses agents de bénéficier de certaines prestations, comme les vacances pour tous", a indiqué le maire. Elle a également tenu à rappeler que "ces prestations ne sont pas considérées comme des compléments de salaire, et donc ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'impôt sur le revenu". En 2018, 2254 prestations (vacances, culture, sport...) ont été délivrées au personnel.